

Exemples de notice de niveau complet

Les exemples donnés à la présente annexe correspondent à l'application des désignateurs de contenu MARC des notices de niveau complet. Même si les données sont tirées de notices d'autorité existantes, ces notices sont simplement données à titre explicatif et ne peuvent servir à des fins de contrôle d'autorité.

Sur ces notices qui servent d'exemple, la source des données d'autorité n'est pas précisée. La zone 008/39 renferme le code « u » (Inconnu), et les sous-zones †a et †c de la zone 040 renferment le syntagme <*source du catalogage*> plutôt qu'un code MARC valide. De plus, la zone 001 (Numéro de contrôle) et la zone 003 (Identité du numéro de contrôle) renferment les syntagmes <*numéro de contrôle*> et <*identité du numéro de contrôle*>, respectivement, pour indiquer que la notice ne doit servir que d'exemple. Les segments produits par le système du Guide sont représentés par des astérisques (*). Les notices ne comportent pas de Répertoire créé par le système. Les positions de caractère de la zone 008 sont segmentées pour améliorer la lisibilité. La segmentation est faite comme suit : positions de caractère 0-5, 6-10, 11-15, 16-20, 21-25, 26-30, 31-35, 36-39.

NOTICE DE VEDETTE ÉTABLIE – NOM DE PERSONNE

Cet exemple caractérise la vedette d'autorité rencontrée le plus fréquemment, une vedette établie d'un nom de personne. On attribue à la zone 008/10 le code « c » pour indiquer la conformité aux règles RCAA2 et à la zone 008/29 le code n parce qu'on n'y trouve pas de zone de rappel 4XX ou 5XX.

GDE	*****nz 22*****n 4500
001	<numéro de contrôle>
003	<identité du numéro de contrôle>
005	19921009151047.0
008	920923 nnbac nnnaa bnl b b n abal b bu
016	b †a0067B8196b
040	b †a<source du catalogage>‡c<source du catalogage>
100	1 †aBeauchemin, André
667	b †aL'auteur de Lotus 1-2-3, version 3.1 n'est pas la même personne que l'auteur de Les habitudes d'investissement au Québec.
670	b †aSon ouvrage Lotus 1-2-3, version 3.1.

Annexe B

NOTICE DE VEDETTE ÉTABLIE – NOM DE COLLECTIVITÉ

Cet exemple se rapporte à une notice de vedette établie pour un nom de collectivité. On trouve un complément intégral des zones de rappel 4XX et 5XX. La zone 008/29 comporte le code « a » pour indiquer qu'on a fait l'évaluation des rappels de renvoi réciproque afin d'en déterminer la cohérence avec les règles de catalogage sur lesquelles est fondée 1XX. Il importe de noter que certaines des valeurs d'indicateur des zones de rappel diffèrent des valeurs d'indicateur qui ont servi à créer la vedette afin de correspondre à différents types d'éléments de vedette.

GDE *****czbbbb22*****nbbb4500
001 <numéro de contrôle>
003 <identité du numéro de contrôle>
005 19951102124614.0
008 951102 nnfac nnnaa bnbblb bbbblb bbbbab analbb bbbbu

040 \$a<source du catalogage>\$c<source du catalogage>
110 2\$#aAssociation des soins de santé du Nouveau-Brunswick
410 2\$#wd#aASSNB
410 2\$#wd#aASSN-B
510 2\$#wannd#aAssociation des hôpitaux du Nouveau-Brunswick\$0(CaOONL)0014-C-2791F
665 \$aS'appelait, -1992, l'Association des hôpitaux du Nouveau-Brunswick.
670 \$aTélescope (Fredericton, N.-B.).

NOTICE DE VEDETTE ÉTABLIE – NOM DE RÉUNION

Cet exemple d'une vedette établie pour un nom de réunion démontre des situations où l'on utilise un code de sous-zone avant un signe de ponctuation. En général, les désignateurs de contenu suivent des virgules, des points, des deux points, etc. Dans le zone 111 le désignateur de contenu précède les parenthèses d'ouverture.

GDE *****nzbb22*****nbb4500
 001 <numéro de contrôle>
 003 <identité du numéro de contrôle>
 005 19861027151047.0
 008 861023 nnfac nnnaa bnbbb bbbblb blbbal analbb blbbu

040	bbfa<source du catalogage>#c<source du catalogage>
111	2bbfaCongrès international d'acoustique#n(12e :#d1986 :#cToronto, Ont.)
410	2bbfaCongrès d'acoustique#n(12e :#d1986 :#cToronto, Ont.)
411	2bbfaCongress on Acoustics#n(12e :#d1986 :#cToronto, Ont.)
411	2bbfaICA#n(12e :#d1986 :#cToronto, Ont.)
411	2bbfaInternationaler Kongress für Akustik#n(12e :#d1986 :#cToronto, Ont.)
411	2bbfaKongress für Akustik#n(12e :#d1986 :#cToronto, Ont.)
670	bbfaSon ouvrage Proceedings.

Annexe B

NOTICE DE VEDETTE ÉTABLIE – NOM GÉOGRAPHIQUE

Cet exemple d'une vedette établie pour un nom géographique comprend le code « b » en tant que première valeur d'indicateur dans toutes les zones de données variables.

GDE *****nzbbbl22*****nbb4500
001 <numéro de contrôle>
003 <identité du numéro de contrôle>
005 19861022151047.0
008 861020 nnfac nnnaa bnbbb bbbbbb bblnb analbb bbbbu
040 bbf+a<source du catalogage>‡c<source du catalogage>
151 bbf+aBruxelles (Belgique)
670 bbf+aAtlas du monde contemporain.
670 bbf+aLCNA (1977-1985)

NOTICE DE VEDETTE ÉTABLIE – TITRE UNIFORME (COLLECTION)

Cette notice est un exemple d'une vedette établie pour un titre uniforme. Ce titre peut représenter une vedette d'un titre de collection à l'aide d'un code « a » dans 008/12 et par la présence de zones 64X de traitement de collection. Il importe de remarquer que la ponctuation ISBD n'est pas comprise dans la zone 643; le système peut la produire en tant que constante d'affichage.

GDE *****nzbbb22*****4500
001 <numéro de contrôle>
003 <identité du numéro de contrôle>
005 19960730084300.0
008 951025 nnbac naabb anbbb bbbbbb bbbbnb analbb bbbbu

022 \$0#0830-890X
040 \$0#<source du catalogage>‡c<source du catalogage>
130 \$0#Rapport (Université de Montréal. Groupe de recherche interdisciplinaire en santé)
642 \$0#R95-08
643 \$0#Montréal‡bUniversité de Montréal, Groupe de recherche interdisciplinaire en santé
645 \$0#tat
670 \$0#Taux de chirurgie et autres déterminants ... 1995.

Annexe B

NOTICE DE VEDETTE ÉTABLIE – NOM COMMUN

Les notices de vedette établie pour des noms communs comprennent généralement plusieurs zones 4XX et 5XX. L'existence des zones de rappel est justifiée dans plusieurs zones 670.

Sur cette notice, on trouve le code «i» dans 008/06 pour indiquer qu'on peut subdiviser géographiquement la vedette par la méthode indirecte. Le code des règles de catalogage descriptives pour la zone 008/10 est «n», parce que cette position de caractère ne s'applique pas à la formulation des vedettes de nom commun.

GDE *****nzbb22*****bb4500
001 <numéro de contrôle>
003 <identité du numéro de contrôle>
005 19990929210824.0
008 831107 infan vnnba bnbabb bbbbbb bbbbab analbb bbbbu

040 \$1a<source du catalogage>\$c<source du catalogage>
150 \$1aDisques optiques numériques
450 \$1aDisques laser
450 \$1aDON (Disques)
550 \$1wg\$1aOrdinateurs\$1xMémoires optiques
670 \$1aDict. de l'informatique : concepts, matériels, langages (Larousse), 1988:\$b(Disque optique numérique (D.O.N.) = numerical optical disk)
670 \$1aFisher, R. Dict. informatique, 1990:\$b(Optical digital disc = disque optique numérique)
670 \$1aDict. de l'informatique (AFNOR), 1989:\$b(Disque optique, disque optique numérique, DON = Optical disk, digital optical disk)

NOTICE DE VEDETTE ÉTABLIE ET DE SUBDIVISION

On trouve le code « f » dans la zone 008/09 de cette notice parce que la vedette 151 peut servir à la fois de terme principal et de subdivision de sujet.

GDE *****nz00022*****n004500

001 <numéro de contrôle>

003 <identité du numéro de contrôle>

005 1990929133124.0

008 821001 bnnfn vnnba bnnbb bnnbb bnnbb anabb bnnbu

040 \$0#>a<source du catalogage>#c<source du catalogage>

151 \$0#>aGrands Lacs

451 \$0#>aLacs, Grands

550 \$0#>wg#aLacs#zAmérique du Nord

670 \$0#>aGDEL:#b(Grands Lacs, ensemble de cinq lacs du centre-est de l'Amér. du Nord.)

670 \$0#>aLe Petit Robert des noms propres, 1994:#b(Grands Lacs. Ensemble d'immenses lacs glaciaires situés dans le centre-est de l'Amér. du Nord.)

670 \$0#>aLarousse grand atlas, 1994:#b(Grands Lacs, Am. du N.)

Annexe B

NOTICE DE RENVOI SANS RAPPEL

La vedette 1XX sur une notice de renvoi de nom sans rappel (comme celle d'un nom de réunion) ne comporte jamais de rappel dans la zone 4XX dans le cas des notices de vedette établie. Dans cet exemple, le nom ne représentait pas un renvoi réciproque légitime à la vedette de la réunion. Des notices semblables sont souvent requises pour représenter des particules de noms de personnes (p.ex., De la ...) ou des parties initiales de noms de collectivité (p. ex., Royal ...) qui autrement ne pourraient jamais constituer en soi des renvois réciproques.

Le codage de la zone 008 exige beaucoup d'attention. De nombreux codes fréquemment usités ne sont pas les mêmes sur des notices de renvoi, particulièrement dans le cas des positions de caractère 14, 15, 16, et 29. Les notices de renvoi justificatif général de nom peuvent ne pas contenir de zones 4XX et 5XX. Les notes justificatives sont données dans la zone 666.

GDE *****nz###22*****n##4500
001 <numéro de contrôle>
003 <identité du numéro de contrôle>
005 19790519201750.0
008

790519	nnbbc	nnnbb	bnbbb	bbbbbb	bbbnb	annbb	bbbu
--------	-------	-------	-------	--------	-------	-------	------

040 b#‡a<source du catalogage>‡c<source de catalogage>
111 2#‡aPuebla

666 b#‡aLe nom se rapportait à la 3ème Conferencia General del Episcopado Latinoamericano, tenue à Puebla, Mexique en 1979. Etant donné que cette conférence est devenue très connue, les ouvrages y réfèrent souvent par la simple mention de "Puebla", "Puebla '79," ou "conference Puebla".

NOTICE DE RENVOI AVEC RAPPEL

La vedette 1XX d'une notice de vedette-matière de renvoi avec rappel comporte le rappel dans la zone 4XX sur une notice de vedette établie connexe. L'expression d'instruction de renvoi est donnée dans la sous-zone †i de la zone 260. On doit attribuer un code « n » (Sans objet) aux zones 008/06, 10, 29, 32, et 33 pour ce genre de vedette. On doit attribuer le code « b » aux zones 008/14, 15, et 16 parce que la vedette ne peut servir de vedette principale ou de vedette secondaire d'une notice bibliographique.

Notice de renvoi :

GDE *****nz†††22*****n††4500
 001 <numéro de contrôle>
 003 <identité du numéro de contrôle>
 005 19860327111910.5
 008

860211	nnfcn	znnbb	babbb	bbbbb	bbbnb	annbb	bbbu
--------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------

 040 †††a<source du catalogage>‡c<source du catalogage>‡eappm
 150 †††aAntiquités romaines
 260 †††ila subdivision‡aAntiquités romaines‡iaux noms des lieux

Notice de vedette établie :

GDE *****nz†††22*****n††4500
 001 <numéro de contrôle>
 005 19860327145341.5
 008

860327	bnnban	znnba	bnnbb	bbbbb	bbbab	anabb	bbbu
--------	--------	-------	-------	-------	-------	-------	------

 040 †††a<source du catalogage>‡c<source du catalogage>‡f<code de conventions de vedette-matière et de thésaurus>
 151 †††aRome‡xAntiquités
 360 †††ila subdivision‡aAntiquités romaines‡iaux noms des lieux
 450 †††aAntiquités romaines
 450 †††aArchéologie romaine

Annexe B

NOTICE DE RENVOI AVEC RAPPEL

La notice de renvoi avec rappel de nom diffère de la notice de renvoi de nom sans rappel (Annexe B, p. 8) en ce que la vedette 1XX comporte un rappel en tant que 4XX dans une notice de vedette établie. Les codes de la zone 008 sont semblables à ceux de la notice de renvoi sans rappel, particulièrement les positions de caractère 14, 15, 16, et 29. Des notes justificatives sont données dans la zone 664, qui sont définies pour ce genre de notice seulement. Les notices de renvoi ne peuvent contenir de zones 4XX, 5XX, ou 67X.

GDE *****nz00022*****n004500

001 <numéro de contrôle>

003 <identité du numéro de contrôle>

005 19840420171725.0

008

820106	nnbcc	nnnbb	bnbbb	bbbbbb	bbbbnb	aanbb	bbbu
--------	-------	-------	-------	--------	--------	-------	------

040 \$0#<source du catalogage>#c<source du catalogage>

100 1\$#aReger, Max,#d1873-1916.#tDies irae

664 \$0#&Pour ce mouvement inclus dans le Requiem inachevé du compositeur, rechercher sous
#bReger, Max, 1873-1916.#tRequiem (Mass)

NOTICE DE RENVOI ET DE SUBDIVISION

L'exemple représente une notice de renvoi et de subdivision. La vedette 1XX ne sert jamais en tant que zone 4XX d'une notice de vedette établie. La vedette 1XX est une vedette non établie, mais qui peut servir de subdivision de sujet. La zone 260 renvoi complexe « voir » donne des instructions précises sur l'utilisation que l'on doit faire de la subdivision. La zone de liaison 780 donne de l'information sur l'utilisation de la vedette 1XX en tant que subdivision de sujet.

GDE *****nz|||||22*****n|||4500
001 <numéro de contrôle>
003 <identité du numéro de contrôle>
005 19860328161425.8
008

860328	nngn	znnbb	babb	bbbbb	bbbnb	annbb	bbbu
--------	------	-------	------	-------	-------	-------	------

040 |||fa<source du catalogage>‡c<source du catalogage>‡f<code de conventions de vedette-matière et de thésaurus>
150 |||faDisciples
260 |||fila subdivision‡aDisciples‡iaux noms des personnes
780 ||7‡xDisciples‡2<code de la source>

NOTICE DE SUBDIVISION

La vedette 1XX de ce genre de notice est une vedette non établie qui peut être utiliser en guise de subdivision de sujet en compagnie de vedettes établies. Les zones de note 667 ou 680 peuvent renfermer de l'information au sujet du terme de subdivision ou des vedettes établies avec lesquelles elles sont utilisées. Des notices de subdivision peuvent contenir des zones 670 et 675 qui expliquent la vedette et son usage.

GDE	*****nz00022*****n004500							
001	<numéro de contrôle>							
003	<identité du numéro de contrôle>							
005	19920520103200.0							
008	731227	bnedn	cnnbb	balbb	babbab	bbbab	annbb	bbbu
040	bbfa<source du catalogage>fc<source du catalogage>							
073	bbfaA2faA3faA4faA5faA6faA7faA8faA9faA10faA11faA12faA13faA14faA15 faA16faB1faB3faB4faB5faB6faD8faD12faG4faG5faG6faG7faG8faG9faG10faG11 faG12fzmesh							
180	bbfxdrug effects							
480	bbfxDE							
667	bbfasubheading only; for effect of exogenously administered drugs & chemicals; includes their mechanism of action; see MeSH scope note in Introduction; indexing policy: Manual 19.8.24; DF: /drug eff or /DE							
680	bbfiUsed with organs, regions, tissues, or organisms and physiological and psychological processes for the effects of drugs and chemicals.							
688	bbfa66; used with Category A, B & G 1966; A, B, F & G 1967-74; A, B, F1-2 & G4-11 1975-81; A, B1, B3-6, F1-2 & G4-11 1982; A, B1, B3-6, F1-2 & G4-12 1983-86; A, B1, B3-6, F1-2, G4-12, BLOOD PROTEINS+, DNA+ & RNA+ 1987-88; A, B1, B3-6, F1-2, G4-12, BLOOD PROTEINS+ & NUCLEIC ACIDS+ 1989; A2-16, B1, B3-6, D12 & G4-12 1990 forward							

NOTICE DE NOEUD

La zone 1XX d'une notice de noeud ou d'indicateur de facette contient un terme non établi (habituellement un terme large) qu'on peut utiliser dans la section systématique d'un thésaurus pour indiquer le fondement logique selon lequel on a divisé la catégorie. Le terme de la zone 1XX ne sert ni de terme d'indexation ni de vedette-matière. Dans cet exemple, on trouve le code « r » dans la zone 008/11 pour indiquer que le terme provient du Art and Architecture Thesaurus. On n'utilise pas les zones de renvoi (4XX et 5XX) dans une notice de noeud.

GDE *****nzbb22*****nb4500
001 <numéro de contrôle>
003 <identité du numéro de contrôle>
005 19870323201700.0
008

870323	nfnen	rnnbb	bnbb	bbbb	bbbnb	annbb	bbbu
--------	-------	-------	------	------	-------	-------	------

040 \$a<source du catalogage>\$c<source du catalogage>
150 \$facatalogs by source

NOTICES DE VEDETTE ÉTABLIE – THÉSAURUS MULTILINGUE

Cet exemple représente des notices de vedette établie équivalente pour un nom collectif créé dans deux langues d'un catalogue multilingue. Habituellement, les catalogues multilingues requièrent la création de vedettes équivalentes dans plus d'une langue. Chaque notice comprend une zone 7XX liaison de vedette à une vedette équivalente dans une autre langue. S'il faut avoir recours aux zones 4XX et 5XX, la langue des rappels correspond à la langue de la zone 1XX.

Notice d'autorité de langue française :

GDE *****cz0002200157n004500
001 <numéro de contrôle>
003 <identité du numéro de contrôle>
005 1990128082638.0
008

880607	nneac	nnnaaa	0n0000	000000	000000	anab00	000000
--------	-------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

016 00‡a0060L1837F/b
040 00‡a<source du catalogage>‡c<source du catalogage>
110 20‡aBanque de Montréal. ‡bService des affaires publiques
670 00‡aSchwarze, T.L. Learning strategies for Minding my own business, 1995:‡bp. de t.(Banque de Montréal, Service des affaires publiques)
710 25‡aBank of Montreal.‡bPublic Affairs Dept.‡0(CaOONL)0060L1837E

Notice d'autorité de langue anglaise :

GDE *****cz0002200157n004500
001 <numéro de contrôle>
003 <identité du numéro de contrôle>
005 1990128082638.0
008

880607	nneac	nnnaaa	0n0000	000000	000000	anab00	000000
--------	-------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

016 00‡a0060L1837E
040 00‡a<source du catalogage>‡c<source du catalogage>
110 20‡aBank of Montreal.‡bPublic Affairs Dept.
670 00‡aSchwarze, T.L. Learning strategies for Minding my own business, 1995:‡bt.p.(Bank of Montreal, Public Affairs Dept.)
710 25‡aBanque de Montréal.‡bService des affaires publiques‡0(CaOONL)0060L1837F